

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_061 : REQUALIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 71 –
ROUTE DE LAMILLARIÉ – PUYGOUZON – CONVENTION DE DÉLÉGATION
TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT DU TARN

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 avril 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 26 mars 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Cindy PERLIN-COCQUART

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Roland GILLES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE), Christine TAMBORINI (pouvoir à Thierry DUFOUR), Alfred KROL (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024

N° DEL2024_061 : REQUALIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 71 – ROUTE DE LAMILLARIÉ – PUYGOUZON – CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU DÉPARTEMENT DU TARN

Pilote : Direction des aménagements et de la voirie

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Afin de répondre à la demande de la commune de Puygouzon d'aménager la route de Lamillarié pour la sécuriser tout en prenant en compte les orientations du schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a conçu un projet global.

La première phase de cet aménagement comprend l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable (longueur 950m, largeur 3m) en site propre en sur-largeur de la route de Lamillarié (route départementale 71), sur la commune de Puygouzon, entre le parking du chemin des Droits de l'Homme et la route de Saliès (RD118A).

Cet itinéraire cyclable sera prolongé ultérieurement jusqu'au chemin de Mézard, en empruntant le chemin de la Vène puis une voie verte à aménager sur les abords du giratoire Gamm vert et enfin l'impasse du chemin de Mézard.

Le Département du Tarn souhaite profiter des travaux pour rénover la couche de roulement de la route de Lamillarié, entre le chemin des Droits de l'Homme jusqu'à la route de Castres, y compris le giratoire.

Le montant estimé des travaux de la cette phase s'élève à 972 417,90 € TTC dont :

- 332 513,92 € TTC pour la reprise de la chaussée du Département,
- 639 903,98 € TTC pour la voie piétonne et cyclable en site propre.

Les frais d'ingénierie liés aux travaux de la chaussée du Département sont évalués à 23 553,07 € décomposés comme suit :

- 9 698,32 € (3,5 % du montant HT des travaux) de maîtrise d'ouvrage ;
- 13 854,75 € (5 % du montant HT des travaux) de maîtrise d'œuvre.

Les travaux pourraient commencer début mai 2024 et dureront trois mois.

Ces aménagements concernent deux maîtres d'ouvrage :

- Le Département du Tarn pour les travaux d'enrobé sur la route départementale ;
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la création de la voie piétonne et cyclable en site propre.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 prévoit que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces

derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération».

Le Département du Tarn déléguera temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux à la communauté d'agglomération et s'engagera à lui rembourser le montant des travaux de voirie et les frais d'ingénierie inhérents qu'il lui délègue, sur la base du coût réel.

La conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre seront réalisées par les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Cette participation sera versée en deux fois : 50 % au démarrage des travaux de voirie et le solde à la réception des travaux de voirie.

Une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage arrêtant l'ensemble de ces dispositions sera conclue entre les parties.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 mars 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accepter la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département pour l'opération située route départementale 71 – route de Lamillarié à Puygouzon.

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer la convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Tarn pour un montant de 332 513,92 € TTC.

Fait le 2 avril 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Michel TREBOSC